

Paris, le 10.11.2019

à

Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT
Monsieur Francis BEAUCIRE
Madame Dorothee BRIAUMONT
Monsieur François GILLARD
Monsieur Jérôme LAURENT
Madame Agnès POPELIN
Madame Barbara SERRANO

Objet : lettre de mission Commission particulière du débat public – Nœud ferroviaire lyonnais

Mesdames, Messieurs,

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, vous a désigné membres du débat public sur le projet de nœud ferroviaire lyonnais, lors de sa séance plénière du mercredi 3 octobre et 7 novembre 2018.

Je vous remercie chaleureusement d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaitais vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

Comme vous le savez, un débat public s'inscrit dans le cadre d'une chaîne de décisions et de procédures, a pour vocation d'interroger l'opportunité des projets débattus et leurs conditions de faisabilité selon les contextes locaux.

Le débat public permet :

- de débattre de l'opportunité et des caractéristiques du projet,
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- de débattre de solutions alternatives, y compris pour un projet, de son absence de mise en œuvre,
- de débattre des modalités d'information et de participation du public après le débat, au cas où le MO déciderait de la poursuite du projet

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, et dans vos relations avec la CNDP, le maître d'ouvrage et l'ensemble des acteurs du territoire.

1.Préparation du débat

Périmètre du débat :

Le cadrage préalable du champ et du périmètre de la concertation est un enjeu majeur pour un projet aussi complexe que le Nœud Ferroviaire Lyonnais. C'est en effet, le nœud ferroviaire le plus complexe de France avec le regroupement de 15 lignes et des trafics voyageurs et fret d'échelle à la fois européenne, nationale, régionale, métropolitaine.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un continuum de projets très anciens qui ont fait l'objet de débats publics (Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, politique des transports de la Vallée du Rhône et de l'Arc Languedocien, liaison ferroviaire Paris-Orléans-Clermont-Lyon). Le présent projet devra intégrer et identifier les interactions éventuelles de ces réflexions et débats passés avec les questions qui seront présentées au public.

Au regard des implications et des échelles mobilisées par le projet NFL, , il paraît important d'intégrer les dynamiques de développement et d'aménagement du territoire dans le champ du débat. Ces dynamiques des projets urbains (logements, activités, services) se traduisent par une évolution de la mobilité qu'il s'agira de prendre en compte.

Au-delà de la réalisation de deux voies supplémentaires entre St Clair et la Guillotière, et des options possibles pour cet aménagement, le projet de nœud ferroviaire présente d'autres enjeux majeurs au nombre desquels :

1) Les trains du quotidien (TER-RER) : il est important de verser au débat la question de l'offre pour le périurbain (par exemple, la possibilité d'augmenter la fréquence) ainsi que le rôle des gares susceptible d'assurer cette fonctionnalité. L'évolution démographique, le développement urbain et économique notamment à l'est de la métropole, posent la question de la desserte de ce secteur et interrogent le rôle et les fonctionnalités attendues de la gare de Saint Exupéry.

2) La question des liaisons express inter-métropoles (TERGV) : le débat pourra interroger le besoin de liaisons express entre métropoles et son articulation possible avec l'amélioration de l'offre du quotidien. De la même manière, cette question mérite d'être abordée à la lumière des autres projets internationaux (Lyon-Turin, POCL).

3) Les liaisons TGV : l'augmentation de l'offre TGV doit également être interrogée notamment sa place dans les besoins de réaménagement.

4) Le trafic Fret : la question du contournement de l'agglomération lyonnaise par l'est est importante : la partie nord de ce contournement a fait l'objet d'une DUP, la partie Sud reste plus problématique en termes de tracés. Dans quelle mesure ce contournement répond à la fonctionnalité fret et dans quelle mesure peut-il jouer un rôle dans la gestion des trafics passagers du quotidien ?

5) L'équilibre des 3 gares Part-Dieu/Perrache/Saint-Exupéry et plus largement le rôle des gares secondaires de la métropole et l'interconnexion entre le réseau ferroviaire et le réseau de transport collectif métropolitain mériteraient d'avoir une place à part entière dans le débat.

Élaboration du dossier du maître d'ouvrage (DMO) et sa synthèse:

Le DMO est le document central du débat, il fait référence et engage la maîtrise d'ouvrage pour la suite du processus. Compréhensible, clair,, intelligible et le plus exhaustif possible, il est élaboré en discussion étroite avec la CPDP qui veille à son accessibilité au plus grand nombre et qui s'assure de l'ouverture de véritables possibilités de discussion tant sur le fond du projet que sur sa gouvernance future.

Le DMO s'attache à définir les enjeux du projet pour le territoire et donne tous les éléments nécessaires au grand public pour juger de son opportunité dans le contexte du débat. Les contraintes qui pèsent sur la maîtrise d'ouvrage doivent être explicitées ainsi que les zones d'incertitude qui doivent être explorées. Les différentes solutions, y compris l'absence de mise en œuvre du projet, les variantes ou les alternatives doivent être présentées. Pour chacune d'elle, il convient de lister les avantages, les inconvénients, les contraintes.

Le dossier doit expliciter le processus décisionnel, les étapes déjà parcourues et celles qu'il reste à franchir si le projet doit se réaliser. Il soulignera également les attentes de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis du débat public.

Le dossier soumis au débat doit ouvrir de réelles perspectives de discussion sur des points clés du projet aux différentes échelles (locale, aire métropolitaine, régionale, nationale).

Le DMO devra être accompagné d'une synthèse de 4 à 8 pages.

Il est recommandé de demander au MO d'accompagner son DMO et sa synthèse d'une infographie en ligne de 4 minutes maximum reprenant les grandes lignes de la présentation synthétique. Elle doit pouvoir circuler facilement sur les réseaux sociaux et servir d'entrée dans le débat pour le grand public

Élaboration d'une synthèse des échanges préparatoires

Il est important et nécessaire que la CPDP réalise un travail préparatoire visant à connaître et à comprendre le contexte spatial, social et politique d'insertion du projet. Ce travail aidera la CPDP à élaborer les méthodes de participation du public les plus adaptées au contexte et au projet.

Au terme de cette phase de préparation, la CPDP réalisera une synthèse de l'ensemble des échanges, des entretiens préalables et des ateliers préparatoires qu'elle pourrait organiser localement pour expliciter sa démarche, la méthodologie du débat et son organisation auprès du grand public et des acteurs. Cette synthèse sera d'abord présentée au bureau de la Cndp et, enfin restituée sous la forme la plus appropriée, aux citoyens à l'ouverture du débat.

Annonce du débat

Un document d'annonce du débat de 4 à 6 pages devra être élaboré en priorité afin de servir d'outil de communication à la Cpdp avant le démarrage du débat public. Il présentera les principes et les règles d'un débat, le calendrier prévisionnel, le périmètre, les grandes thématiques du débat, la présentation de la CPDP et des réseaux sociaux.

La Cpdp, si elle le souhaite, pourra faire réaliser une infographie et/ou vidéo en ligne de deux minutes maximum pour présenter le débat public, son organisation et ses enjeux. Cette infographie aura pour vocation de circuler sur les réseaux sociaux et de servir d'entrée dans le débat pour le grand public. L'ensemble des outils de communication seront validés par le bureau de la Cndp.

Ces outils devront être réfléchis et élaborés suffisamment tôt pour pouvoir être diffusés un mois avant l'ouverture du débat officielle du débat et permettre à ce dernier de s'installer dans la sphère publique. Une attention particulière sera portée sur l'articulation entre la communication liée au plan de mobilisation en particulier au chantier de la gare de la Part Dieu et celle de la CPDP sur les aménagements à long terme du nœud ferroviaire

Le site Internet du débat NFL sera ouvert dès que possible, en amont de l'ouverture du débat public. Une page spécifique sera consacrée à un forum ouvert ou sous forme de questionnaire au grand public pour lui permettre de suggérer des thématiques ou des enjeux qu'ils souhaitent mettre au débat. Il ne s'agit pas ici de démarrer le débat sur le fond, mais de permettre au grand public de signaler tous les points qui lui paraissent liés au projet NFL et qui méritent discussion. La Cpdp se mobilisera pour que le public indique également les lieux, jours et horaires et les types de modalités de participation qui lui paraissent opportuns.

Parallèlement à l'ouverture du site Internet, la CPDP devra ouvrir le plus rapidement possible une page Facebook, un compte Twitter et une page LinkedIn. La Cpdp sera en contact permanent avec le pôle communication de la Cndp afin de convenir d'un mode de fonctionnement commun pour une forte mobilisation du public sur les réseaux sociaux. Les principaux messages de la Cpdp seront validés et relayés par la Cndp. La Cpdp utilisera le compte Dailymotion et le compte Flickr de la Cndp pour la diffusion de toute son information audiovisuelle et photographique en créant une liste spécifique pour son débat.

La commission particulière proposera une identité visuelle et une campagne de communication et d'information, dont les principes seront validés en bureau de la CNDP.

2. Modalités du débat

La Cpdp veillera à développer des formes variées de débat en mobilisant à la fois des outils en présentiel et de débats numériques. Une attention particulière doit être portée à l'articulation entre le débat en présentiel, qui ne doit pas être le seul outil, et le débat numérique *via* la plateforme de participation.

Les conférences de presse d'ouverture et de clôture seront conjointement organisées par la Cndp et la Cpdp : invitation, communication, liste des journalistes

Les modalités du débat et son calendrier feront l'objet d'un examen en bureau de la Cndp avant présentation en séance plénière.

3. Relations avec la CNDP

La CNDP donne mission à la commission particulière d'organiser et d'animer pour son compte le débat public sur les aménagements à long terme du nœud ferroviaire lyonnais.

Il appartient donc à cette dernière d'informer la CNDP, tout au long de la démarche de l'actualité du débat, des conditions de sa tenue, des difficultés rencontrées pendant la préparation ou le déroulement du débat, tout comme il appartient à la CNDP d'informer la commission particulière de tout fait ou événement susceptible d'interférer dans le débat.

Pour ce faire un échange régulier d'informations à un rythme et sous des formes adaptées à chaque étape de débat sera réalisé entre le bureau de la CNDP et la commission particulière, en la personne de son président.

Un état mensuel de la participation, des thématiques abordées, sera établi et transmis à la CNDP.

Toute prise de position publique ou décision concernant le débat, sa tenue en cas de tension de conflit ou de forte médiatisation sera discutée et arrêtée en commun.

Vous remerciant encore chaleureusement pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement.

 *Chantal Jouanno.*

Chantal Jouanno